

DEPARTEMENT  
DU  
VAL DE MARNE

## COMMUNE DE BRY-SUR-MARNE

ARONDISSEMENT  
DE NOGENT

EXTRAIT  
du

### Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 16 décembre, à 20h00, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le vendredi 10 décembre 2021, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Charles ASLANGUL, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de Conseillers présents : 23

#### Étaient Présents :

M. Charles ASLANGUL, Maire  
Monsieur Rodolphe CAMBRESY, Madame Véronique CHEVILLARD,  
Monsieur Bruno POIGNANT, Madame Sylvie ROBY, Monsieur Christophe ARZANO, Madame Béatrice MAZZOCCHI, Monsieur Olivier ZANINETTI, Madame Virginie PRADAL, Monsieur Pierre LECLERC, Adjoints au Maire.  
Monsieur Etienne RENAULT, Monsieur Jean-Antoine GALLEGO, Madame Nicole BROCARD, Monsieur Didier SALAÛN, Madame Valérie RODD, Monsieur Laurent TUIL, Madame Chrystel DERAY, Madame Sandra CARVALHO, Monsieur Serge GODARD, Madame Sandrine LALANNE, Monsieur Robin ONGHENA, Madame Marilyne LANTRAIN, Monsieur Pascal MAINGE, Conseillers municipaux.

#### Ont donné pouvoir :

Mme Armelle CASSE à M. Charles ASLANGUL.  
Mme Anne-Sophie DUGUAY à M. Rodolphe CAMBRESY.  
M. Didier KHOURY à M. Jean-Antoine GALLEGO.  
Mme Rosa SAADI à Mme Véronique CHEVILLARD.  
M. Julien PARFOND à Mme Sylvie ROBY.  
M. Stefano TEILLET à M. Christophe ARZANO.  
M. Vincent PINEL à M. Serge GODARD.  
M. Augustin KUNGA à M. Olivier ZANINETTI.

#### Absents excusés :

#### Absents :

M. BRAYARD Thierry, Mme MARCOCCIA-WARIN Laure.

**Secrétaire de séance :** Jean-Antoine Gallego

## DELIBERATION

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1611-1 et suivants et L.2122-21,

Vu la délibération n°2020DELIB0154 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel M57,

Vu l'approbation du rapport d'orientations budgétaires suite au débat d'orientations budgétaires en date du 15 novembre 2021,

Vu l'examen des budgets des services par les différentes commissions municipales,

Vu le projet de Budget primitif 2022 présenté par Monsieur le Maire, tel qu'annexé à la présente délibération,

Considérant qu'il appartient au Maire, sous le contrôle du Conseil Municipal, de préparer et proposer le budget,

Considérant l'obligation d'observer la règle des grands principes budgétaires,

Considérant que le budget est voté en équilibre réel,

Sur proposition de la commission « Finances et Personnel communal » en date du 2 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, et par 25 voix pour et 6 voix contre (Etienne RENAULT, Serge GODARD, Sandrine LALANNE, Robin ONGHENA, Vincent PINEL, Marilyne LANTRAIN).

**ARTICLE UNIQUE** : ADOPTE, chapitre par chapitre, le budget primitif 2022 de la Commune, tel qu'annexé à la présente délibération, lequel s'élève à :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitres	Dépenses	Montants
011	Charges à caractère général	8 400 512,81
012	Charges du personnel	17 634 123,12
014	Atténuations de produits	780 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 117 718,69
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>28 932 354,62</b>
66	Charges financières	124 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 500,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>29 076 854,62</b>
023	Virement à la section d'investissement	153 145,99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 271 258,19
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>1 424 404,18</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>30 501 258,80</b>

Chapitres	Recettes	Montants
013	Atténuation de charges	150 000,00
70	Produits des services	3 104 502,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 637 183,00
731	Fiscalité locale	17 458 383,00
74	Dotations, subventions et participations	2 881 151,00
75	Autres produits de gestion courante	270 039,80
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>30 501 258,80</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT :

<b>Chapitres</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Montants</b>
10	Dotations, fonds divers e réserves	5 000,00
	<b>Dépenses d'équipement non individualisées</b>	
20	Immobilisations incorporelles	686 104,00
204	Subventions d'équipement versées	305 000,00
21	Immobilisations corporelles	5 001 056,00
	<b>Opérations</b>	
202201	Création cours Oasis	300 000,00
201503	Gymnase Parc des Sports	80 000,00
2021001	Opération Gymnase Clémenceau	60 000,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>6 437 160,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	1 402 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>1 402 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 839 160,00</b>
	<b>Total des dépenses de l'exercice</b>	<b>7 839 160,00</b>

Chapitres	Recettes	Montants
13 (hors 138)	Subventions d'investissement reçues	1 742 607,00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 987 148,82
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>3 729 755,82</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 180 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 505 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>2 685 000,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>6 414 755,82</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	153 145,99
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 271 258,19
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>1 424 404,18</b>
	<b>Total des recettes de l'exercice</b>	<b>7 839 160,00</b>

	Opérations réelles €	Opérations d'ordre €	Opérations totales €
<b>Section de fonctionnement</b>			
Dépenses	29 076 854,62	1 424 404,18	30 501 258,80
Recettes	30 501 258,80		30 501 258,80
<b>Section d'investissement</b>			
Dépenses	7 839 160,00		7 839 160,00
Recettes	6 414 755,82	1 424 404,18	7 839 160,00
<b>Total des deux sections</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>36 916 014,62</b>	<b>1 424 404,18</b>	<b>38 340 418,80</b>
<b>Recettes</b>	<b>36 916 014,62</b>	<b>1 424 404,18</b>	<b>38 340 418,80</b>

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

Publiée le : 20 décembre 2021

Pour copie conforme,  
Le Registre dûment signé,  
Charles ASLANGUL,

Maire de Bry-Sur-Marne



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

### **Contexte du budget 2022**

Le budget 2022 fait suite à une année 2021 atypique, encore marquée par différentes mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire. Ces dernières ont un réel impact sur les recettes de fonctionnement de la commune, notamment sur les produits des services (redevances des usagers des services publics scolaires, périscolaires, de la petite enfance et culturels) comptabilisés au chapitre 70. A noter que le calendrier prévisionnel est toujours susceptible d'évoluer en fonction des futures règles sanitaires.

D'une manière générale, il nous faut tenir compte d'autres nombreuses contraintes sur le budget 2022, à savoir :

- Une dotation forfaitaire toujours en diminution
- Une contribution au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) en progression continue (705K€ en 2019, 728K€ en 2020 et 777K€ en 2021)
- D'autres contributions obligatoires également en hausse (+8% de contribution aux sapeurs-pompiers)
- Perte de loyer encaissé de l'INA estimé à environ 400K€ ainsi que du remboursement de taxe foncière perçu (environ 100K€)
- Incertitude liée à l'automatisation du FCTVA
- Charges induits des nouveaux équipements (Théâtre, gymnase...)
- Hausse du prix des fluides et des carburants

En ce sens, il a été demandé, aux services comme aux élus, de poursuivre leurs efforts afin de contenir les dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, la contrainte liée aux charges de personnel reste entière car celles-ci augmentent mécaniquement compte tenu de l'effet cumulé du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et des augmentations éventuelles de charges décidées par l'Etat mais à la charge de la collectivité (hausse du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021).

Enfin, alors que les tarifs des services à la population sont normalement revalorisés tous les ans, ces derniers ne l'ont pas été depuis au moins 3 ans. Il convient donc dans le cadre de la préparation de ce budget d'engager une réflexion sur les tarifs communaux.

### **Les grandes priorités en 2022**

La municipalité fait le choix de ne pas augmenter les impôts. Le budget 2022 qui sera voté ce 15 décembre 2021 tiendra compte de cette exigence.

Les efforts en matière d'aide à la réalisation de logements sociaux seront poursuivis. Il vous sera donc proposé que la ville continue ses actions en direction des bailleurs sociaux (surcharges foncières, participations complémentaires,...) notamment 305 000€ répartis comme suit :

- IDEC/DOMAXIS Plaine de jeux – Montant total de la surcharge foncière 720 000€ en contrepartie de 26 logements, garantie d'emprunt comprise (dernier versement en 2022 de 240 000€).

- Groupe VALOPHIS 6 grande rue Charles De Gaulle - Montant total de la surcharge foncière 65 000€ en contrepartie de 3 logements, garantie d'emprunt comprise

Il faut également noter, dans les grandes priorités 2022, notamment :

- Poursuite de l'aménagement rue du Clos Sainte-Catherine (parvis du gymnase Marie-Amélie Le Fur) et du centre technique municipal
- Rénovation des équipements et pose de caméras de vidéosurveillance supplémentaires
- Poursuite de l'étude d'un parking souterrain en entrée de ville
- Poursuite de l'aménagement en accessibilité des bâtiments
- Végétalisation de la ville
- Cours Oasis
- Entretien du patrimoine et végétalisation des toits des bâtiments communaux
- Déploiement d'un mobilier urbain de style au gré du renouvellement des équipements
- Dématérialisation du Conseil Municipal
- Collège International de la Photographie
- Réduction des dépenses de fonctionnement
- Etc.

De plus, la ville doit poursuivre les travaux de modernisation de nos écoles, et l'entretien du patrimoine.

Dans le domaine de la Voirie et de l'éclairage public, le besoin de réfection des chaussées s'avère indispensable, ainsi que divers autres travaux d'entretien et de modernisation.

**Tous ces travaux devront faire l'objet d'une réflexion en matière de développement durable et environnemental.**

**Ces investissements ne pourront être réalisés qu'au regard de nos possibilités de recettes (subventions – contributions,...) et de nos capacités d'emprunts.**

Au 31 décembre 2021 la dette sera de 12,6 millions d'euros, étant donné qu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé cette année.

Pour replacer les orientations budgétaires dans le contexte de la situation financière et fiscale de la ville, je vous propose de prendre connaissance des principaux indicateurs suivants :

#### PRESENTATION SIMPLIFIEE DU BUDGET 2022

	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	30 317 987	30 501 259	<b>0,60%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	29 051 718	29 076 855	<b>0,09%</b>
<i>dont intérêts de la dette</i>	153 000	110 000	<b>-28,10%</b>
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	7 350 610	6 414 756	<b>-12,73%</b>
<i>dont emprunts d'équilibre</i>	4 638 810	1 987 149	
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	8 616 879	7 839 160	<b>-9,03%</b>
<i>dont capital de la dette</i>	1 472 000	1 401 000	<b>-4,82%</b>
<i>Et surcharges foncières</i>	520 000	305 000	<b>-41,34%</b>

## - LES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS

### Les dépenses réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
011	Charges à caractère général	8 674 530	8 400 513	-3,16%
012	Charges de personnel	17 490 000	17 634 123	0,82%
014	Atténuations de produits	735 000	780 000	6,12%
65	Autres charges de gestion courante	1 938 188	2 117 719	9,26%
66	Charges financières (intérêts dette)	170 000	122 500	-27,94%
67	Charges exceptionnelles	34 000	20 500	-39,70%
68	Dotations provisions semi-budgétaires	10 000	0	
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>29 051 718</b>	<b>29 076 855</b>	<b>0,09 %</b>

### Les recettes réelles de fonctionnement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
013	Atténuations de charges	150 000	150 000	
70	Produits services, domaine et ventes diverses	3 228 727	3 104 502	-3,85%
73	Impôts et taxes	23 690 385	24 095 566	1,71%
74	Dotations et participations	2 623 716	2 881 151	9,81%
75	Autres produits de gestion courante	625 159	270 040	-56,80%
	<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>	<b>30 317 987</b>	<b>30 501 259</b>	<b>0,6 %</b>

### Les soldes financiers

	BP 2021	BP 2022
Epargne de gestion	1 419 269	1 534 404
Epargne brute	1 266 269	1 424 404
Epargne nette	-205 731	23 404

**Epargne de gestion** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.

**Epargne brute** = Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

**Epargne nette** = Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette négative illustre une santé financière dégradée.

### Les dépenses réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
16	Emprunts et dettes assimilés	1 473 000	1 402 000	-4,82%
20	Immobilisations incorporelles	372 519	746 104	
204	Subventions d'équipements versées	520 000	305 000	-41,34%
21	Immobilisations corporelles	977 740	5 001 056	
23	Immobilisations en cours	4 623 750	380 000	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>8 616 879</b>	<b>7 839 160</b>	<b>-9,03 %</b>

## Le remboursement de la dette dans les dépenses d'investissement

Ci-dessous, les dépenses d'investissement dont la mise en lumière du remboursement du capital de la dette.

Années	Dépenses d'investissement	Remboursement du capital de la dette	Part en % du remboursement du capital de la dette
2021	8 616 879	1 472 000	17,08%
2022	7 839 160	1 401 000	17,87%

## Les recettes réelles d'investissement

CHAPITRES	LIBELLES	BP 2021	BP 2022	EVOLUTION
10	Dotations- Fonds divers	1 550 000	1 180 000	-23,87%
13	Subventions	1 141 800	1 742 607	52,62%
16	Emprunt (d'équilibre)	4 638 810	1 987 149	
024	Produits des cessions	20 000	1 505 000	
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>7 350 610</b>	<b>6 414 756</b>	<b>-24,98 %</b>

## - LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements à réaliser. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

	BP 2021	BP 2022
Epargne nette (a)	-205 731	23 404
FCTVA (b)	1 200 000	800 000
Autres recettes (Taxe d'aménagement) (c)	350 000	380 000
Produit de cessions (d)	20 000	1 505 000
<b>Ressources financières propres e = (a+b+c+d)</b>	<b>1 364 269</b>	<b>2 708 404</b>
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	1 141 800	1 742 607
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	4 638 810	1 987 149
<b>Financement total h = (e+f+g)</b>	<b>7 144 879</b>	<b>6 438 160</b>

## - CAPACITE DE DESENETTEMENT

	BP 2021	BP 2022
Encours au 1er janvier	14 062 500 €	12 590 500 €
Ratio de désendettement	9,9 ans	7,9 ans
Emprunt d'équilibre au BP	4 638 810	1 987 149

A noter que nous ne possédons pas d'emprunts toxiques. La répartition de la dette est la suivante : 93,62 % en taux fixe et 6,38 % en taux variable. Taux moyen de la dette : 0,90%.

## - EVOLUTION DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Taux	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'habitation	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	20,00 %	
Foncier bâti	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	21,75 %	35,50 %
Foncier non bâti	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %	26,17 %
Cotisation foncière des entreprises	26,69 %	26,69 %						

## - LES RATIOS

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R :

	BP 2021	BP 2022
Ratio 1	1 699	1 691
Ratio 2	902	913
Ratio 3	1 773	1 773
Ratio 4	418	374
Ratio 5	736	732
Ratio 6	32	26
Ratio 7	60,2%	60,65%
Ratio 9	100,68%	99,92%
Ratio 10	23,56%	17,16%
Ratio 11	56,83%	41,27%

**Ratio 1**= Dépenses réelles de fonctionnement / population

**Ratio 2**= Produit des impositions directes / population

**Ratio 3**= Recettes réelles de fonctionnement / population

**Ratio 4**= Dépenses d'équipement brut / population

**Ratio 5**= Encours de la dette / population

**Ratio 6**= Dotation globale de fonctionnement / population

**Ratio 7**= Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

**Ratio 9**= Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 10**= Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

**Ratio 11**= Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement

### **Indicateur d'évolution de la ressource humaine (ratio 7)**

Ce taux détermine la représentativité des charges de personnel dans les dépenses d'exploitation. Il permet de mesurer le poids des charges de personnel sur les dépenses de fonctionnement, soit 60,6% au BP 2022 contre 60,2% en 2021.

**STRUCTURE DES EFFECTIFS COMPTE ADMINISTRATIF 31 DECEMBRE 2020**

GRADES OU EMPLOIS	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS PERMANENTS		
	FONCTIONNAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	<b>73</b>	<b>5</b>	<b>78</b>
Catégorie A	14	2	16
Catégorie B	12	2	14
Catégorie C	47	1	48
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>	<b>131</b>	<b>14</b>	<b>144</b>
Catégorie A	3	0	3
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	122	14	136
<b>FILIERE SOCIALE</b>	<b>46</b>	<b>9</b>	<b>55</b>
Catégorie A	8	0	8
Catégorie B	0	0	0
Catégorie C	38	9	47
<b>FILIERE SPORTIVE</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Catégorie B	1	0	1
<b>FILIERE CULTURELLE</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>22</b>
Catégorie A	5	0	5
Catégorie B	13	0	13
Catégorie C	4	0	4
<b>FILIERE ANIMATION</b>	<b>48</b>	<b>8</b>	<b>56</b>
Catégorie B	6	0	6
Catégorie C	42	8	50
<b>FILIERE POLICE MUNICIPALE</b>	<b>27</b>		<b>27</b>
Catégorie A	0		0
Catégorie B	2		2
Catégorie C	25		25
<b>AUTRES</b>		<b>17</b>	<b>17</b>
Chargé de mission		1	1
Collaborateur de cabinet		1	1
Assistante maternelle		13	13
Contrat d'accompagnement dans l'emploi		0	0
Apprenti		0	0
Directeur pédagogique droit privé		1	1
Animateur centre de loisirs droit privé		2	2
Technicien polyvalent droit public		0	0
Animateur ateliers culturels droit public		1	1
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>348</b>	<b>53</b>	<b>401</b>

### PREVISIONS 2022

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Créations 2021	0	3	3
Demandes de créations 2022	0	0	0
Départs en retraite envisagés (âge légal)	0	0	0

### REMUNERATIONS PERSONNEL 2020

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 304 093.87	271 913.58	39 450.33
Agents contractuels	3 015 046.53		
TOTAL	12 319 140.40		

### ESTIMATION REALISATIONS 2021

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 234 955.14	296 236.8	39 577.95
Agents contractuels	3 237 909.78		
TOTAL	12 472 864.92		

### PROJECTION 2022

	Rémunérations brutes	dont prime de fin d'année	dont NBI
Fonctionnaires	9 166 700.84	241 747.14	35 462.05
Agents contractuels	3 066 692.50		
TOTAL	12 233 393.34		

Pour l'année 2022, aucune revalorisation du point d'indice n'est prévue.  
L'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) entraînera des revalorisations indiciaires.

## **TEMPS DE TRAVAIL ET HEURES SUPPLEMENTAIRES**

Au sein de la collectivité, le temps de travail annuel est fixé à :

- 1 607 heures pour l'ensemble des agents
- 1 557 heures pour la police municipale équipe du matin et les agents statutaires du service Enfance.
- 1 425 heures pour la police municipale équipe de nuit
- 1 491 heures pour la police municipale équipe d'après-midi

La durée hebdomadaire est fixée par défaut à 37h30, ouvrant droit à 15 jours d'ARTT, ou à 35h sans ARTT.

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2020 : 13 968

Nombre d'heures supplémentaires rémunérées en 2021 (estimations): 16 073